

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230510-2023-05-10-6-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Publication : 11/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-05-10-6

L'an deux mille vingt-trois, le dix-mai, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. LEROY E., M. PETIT M., M. COUILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S, Mme POIS L., M. BARUT H.

Etaient absents excusés : Mme MOA K., (pouvoir à Mme CARON), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS BL)

Etaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A., M. SERAFFIN J-C

Date de convocation : 02/052023

Date d'affichage : 02/05/2023

Nombre de conseillers en exercice :27

Présents : 20

Votants : 23

M. BEUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Budget Primitif 2023 adopté par le Conseil Municipal le 29/03/2023,

Considérant la somme inscrite au compte 6574, permettant le versement de subventions aux associations dans la limite de 80 000 €,

Considérant l'avis de la Commission « Culture – sport – Vie associative- évènementiel » en date du 15/03/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser les subventions ordinaires de fonctionnement selon la répartition suivante, suite aux demandes déposées par les associations (voir tableau en annexe),
- Dit que les subventions sont versées en une seule fois pour un montant inférieur ou égal à 1 000 €, en deux versements pour les subventions supérieures à 1 000 €,
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits budgétaires (c/6574).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

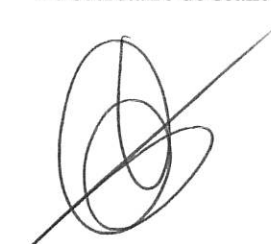
Au registre sont les signatures,

Le 10 mai 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc BEUCAMP



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

ANNEXE 5 : subventions 2023 aux associations

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Subvention 2023		Associations
Subvention annuelle	accordée	
Subvention exceptionnelle	accordée	
		Ailes Aliermontaises
		Amis de l'orgue et de la musique
		Association du Bout d'Amont
		Asso.Sport Loisirs Aliermont
		Basket Ball CEPNSA
		Billard Club
		CEPNSA bureau directeur et sections
		CLUSAI
		Dieppe Rallye Historique
		F.N.A.C.A
		Foyer des Loisirs
		Hand-Ball Club CEPNSA
		Harmonie Municipale
		Horlogerie Aliermontaise
		J.S.S.N.A
		MACADAM
		Rando-Sport VTT
		Sapeurs Pompiers Amicale
		Jeunes sapeurs pompiers
		Tennis Club SNA
		UNSS Collège C.Monet
		Atelier Spiral
		Coopérative école J. Rostand (7€ / élève)
		Coopérative école Maternelle (7€ / élève)
		Coopérative école Amont (7€ / élève)
		TOTAUX

7 700,00 €

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat